



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Première Commission

Point 98 a) de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Conférence du désarmement

Malaisie : projet de résolution

Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement¹,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant que le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les discours prononcés par les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables à la Conférence du désarmement constituent des témoignages de soutien, nuancés d'inquiétude, aux travaux de la Conférence, ainsi que des appels à celle-ci pour qu'elle entame immédiatement des négociations en vue d'adopter un programme de travail équilibré et global qui permette de progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement,

Considérant également qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes, et estimant que le climat international actuel devrait donner une impulsion supplémentaire à ces négociations,

Notant avec un regain d'inquiétude qu'en dépit des efforts intenses faits par les États membres et les présidents successifs de la Conférence du désarmement lors de la session de 2014 pour qu'elle s'entende sur un programme de travail établi à partir de propositions et de suggestions pertinentes, la Conférence n'a pas été en

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 27 (A/69/27).



mesure d'entamer ses travaux de fond, notamment des négociations, comme l'Assemblée générale le lui avait demandé dans sa résolution 68/64 du 5 décembre 2013, ni d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail,

Rappelant, à ce propos, que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier en vue d'atteindre les objectifs de désarmement,

Notant avec satisfaction qu'une majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder, sur la base d'un programme de travail équilibré et global,

Se félicitant de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2014,

Prenant note avec satisfaction des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2014 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment des discussions informelles organisées conformément à la décision énoncée dans le document CD/1978, et prenant note des débats sur le fonctionnement de la Conférence, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions intéressant la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale,

Soulignant l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institution indépendante et autonome, et faisant grand cas de la contribution qu'apportent ses travaux de recherche,

Estimant qu'il importe que la société civile participe aux travaux de la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par celle-ci,

Soulignant qu'il est impératif que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2015,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. *Se félicite* de l'appui sans réserve que les ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement pendant sa session de 2014, tout en prenant note de leur préoccupation face à l'impasse dans laquelle elle se trouve encore, et tient compte du fait qu'ils ont demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder;

3. *Demande* à la Conférence du désarmement d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui s'offrent à elle de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 10 ans en adoptant et en suivant un programme de travail équilibré et global à une date aussi rapprochée que possible pendant sa session de 2015, compte tenu de la décision sur l'établissement d'un programme de travail qu'elle a prise le 29 mai 2009², ainsi que des propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question;

² Ibid., soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27), par. 18.

4. *Constate avec satisfaction* que la Conférence du désarmement a décidé de créer un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide quant au fond et permettant une mise en œuvre graduelle³ et salue les efforts des président et vice-président conjoints de ce groupe de travail;

5. *Se félicite* que la Conférence du désarmement ait organisé à titre informel, en application du document CD/1978, une série de débats de fond structurés sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour;

6. *Se félicite également* que la Conférence du désarmement ait décidé de prier son président en exercice et son président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions qui ont été, sont ou seront présentées sur la question, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra;

7. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs afin de les aider à faire en sorte que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond, notamment les négociations, à la session de 2015;

8. *Estime* qu'il importe de poursuivre, en 2015, les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire en sorte que tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à la Conférence du désarmement soient assurés et, au besoin, renforcés;

10. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur ses travaux;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

³ Ibid., *soixante-neuvième session, Supplément n° 27 (A/69/27)*, par. 15.